tous ceux qui ont parcouru les vignobles qu'à moins de causes accidentelles et imprévues, nous aurons une récolte très-abondante. Aussi le prix du vin a-t-il subi à Lyon une diminution de 8 à 9 fr. par pièce ; dans plusieurs localités, il est revenu à son ancien taux.

— Mercredi dernier, plusieurs communes de notre département ont été ravagées par la grêle. Charmoy, Blanzy, Marmagne, Montcenis, Epertully, Saint-Gervais-sur-Couches, Créot et Changé, sont celles qui ont été le plus maltraitées. A Charmoy, notamment, les blés ont été détruits en moins de 15 minutes.

Dans la Côte-d'Or, le même orage a causé d'affreux dégâts. Nolay surtout a été frappé cruellement, et sur le côteau de Cirey, qui en est voisin, on ne voyait plus, le lendemain matin, trace de végétation. La vigne est littéralement hachée. Non-seulement toutes les jeunes grappes ont disparu, mais encore tous les jets de vigne qui les portaient. Les blés, les arbres, tout a été mis dans un état pitoyable.

M. le maire de Nolay donne sur ces dégats les détails suivants, que nous trouvons dans une lettre que ce fonctionnaire a adressée à un journal de Dijon:

« Mercredi, 26 mai, à cinq heures du soir, une grêle, comme de mémoire d'homme on n'avait vu tomber, a ravagé toutes les récoltes. Tout est entièrement perdu ; la consternation est générale parmi nos malheureux vignerons, qui voient leur unique ressource anéantie.

» Ce n'est pas tout; les torrents de pluie qui ont succédé à la grêle ont amené toutes les terres de la montagne dans le bas. Des murs emportés, des vignes déracinées, tel est le spectacle que présente notre pays.

» Une partie des maisons de Nolay ont été envahies par les eaux mêlées de terre et de pierres.

» On a pesé quelques grains de grêle, le poids en était de 125 grammes. Il est aisé de se faire une idée des désastres qui ont pu être occasionnés, surtout si l'on réfléchit que l'orage a duré de 12 à 15 minutes avec une violence inouïe.

» Un troupeau de moutons, surpris par la grêle, a presque entièrement été détruit; le gros bétail a été abîmé.

» La population de Nolay, pleine de confiance dans la sollicitude de l'autorité supérieure, attend d'elle les soulagements qu'elle ne manquera pas de lui procurer. »

Ahuy, Bellefond, Daix, Messigny, Marsonnay-le-Bois, Savigny, Talant, Chaignay et Fontaine (Côte-d'Or), n'ont point été épargnés. A Marsonnay, toutes les récoltes ont été littéralement hachées; c'est le plus triste tableau qu'on puisse avoir devant les yeux. Les vignes sur lesquelles la fatale nue a passé sont complètement perdues ; il serait difficile d'y apercevoir maintenant une seule pousse.

Nuits aurait eu aussi sa part du désastre. Les vignes de Meuilley, Arcenant, Ruelle, Villars-Fontaine et d'autres villages encore, sont, dit-on, saccagées.

Enfin, samedi, dans l'après midi, les communes de Santenay, Gamay, St-Aubin, Rochepot, Melin, St-Romain, Bruilly, Melnoisey et Nantoux ont été horriblement ravagées. Les vignes ont été moissonnées par la grêle. Les récoltes sont entièrement perdues. Il n'y plus rien à espérer des vignes et peu des céréales.

Les vignobles renommés de Gevrey, sans en excepter ceux de Chambertin, sont en grande partie saccagés.

Les nombreuses victimes de ces sinistres ont déjà adressé à l'administration des demandes d'indemnité, pour les aider à supporter les pertes énormes qu'elles viennent d'éprouver.

L'administration ne restera pas insensible à tant de malheurs, et nous espérons que le gouvernement lui-même viendra en aide, d'une manière efficace, aux trop nombreuses communes que le fléau a devastées.

— Mme Mongruel. — *Magnétisme scientifique.*

Nous avons assisté, hier soir seulement, à la séance de magnétisme annoncée, par M. Mongruel, pour lundi.

Une indisposition subite avait empêché sa somnambule de quitter Paris dimanche et elle n'est arrivée qu'hier à midi, toute souffrante encore de cette indisposition, aggravée par la fatigue du voyage. La situation était difficile pour le magnétiseur qui était engagé vis à vis du public, et dont le *sujet* n'était pas en état de subir la pénible épreuve d'une séance publique. Disons pourtant qu'il s'en est tiré avec convenance et délicatesse.

Après avoir pris l'avis de son auditoire, malheureusement peu nombreux, M. Mongruel a déclaré qu'il ne donnerait qu'une partie de la séance annoncée, réservant pour jeudi la partie expérimentale, et que tous les billets pris pour la première soirée donneraient droit d'assister à la seconde, offrant, d'ailleurs, de rendre l'argent aux personnes que cette transaction ne satisferait pas.

D'après l'assentiment général, le professeur est entré en matière.

Dans une improvisation pure, correcte, dite avec une certaine aisance de style, il a exposé les premiers principes de sa théorie magnétique ; et, nous devons le dire, il l'a fait avec bonheur en termes clairs, à la portée de tous, sans cesser de captiver l'attention de l'assemblée pendant les trois quarts d'heure qu'a duré son discours.

Le magnétisme expliqué de cette façon, devient une science naturelle et positive, pour ainsi dire. Chaque phénomène de la vie organique, si intéressante à étudier, y trouve sa raison d'être. On s'étonne en écoutant le professeur, de la simplicité des termes qu'il emploie, de l'élévation des pensées qu'il effleure, et de la grandeur du sujet qu'il traite.

Nous n'essaierons point d'en donner une analyse; les bornes de cet article ne nous le permettent pas, et ce serait en affaiblir l'intérêt. Ce sont là des choses qu'il faut voir et entendre.

Nous croyons sincèrement que sous la direction d'un magnétiseur possédant aussi bien sa matière, une somnanbule ne saurait manquer d'acquérir de brillantes facultés. C'est ce que nous verrons jeudi. La soirée annoncée pour ce jour ne peut manquer d'attirer un public nombreux.

Déjà quelques personnes sont allées interroger en particulier la *Sibylle moderne* à l'hôtel des Diligences, dans la journée d'hier, et ce que l'on rapporte de la lucidité dont elle a fait preuve est capable de donner un grand désir de l'entendre. Nous confessons personnellement notre faible à cet égard.— N'oublions pas qu'elle n'est plus dans notre ville que pour trois ou quatre jours ! et qu'elle est attendue pour donner une séance dans les salons de la préfecture du Rhône, au commencement de la semaine prochaine.

— Samedi, près du pont Saint-Laurent, une servante étant descendue sur le bord de la Saône pour y puiser de l'eau, perdit l'équilibre et tomba dans la rivière où elle eût infailliblement perdu la vie, si un jeune homme, témoin de cet accident, ne se fut jeté à la nage pour sauver cette malheureuse qu'il parvint non sans peine à retirer de l'eau avec l'aide d'un soldat qui vint à son secours. Nous sommes heureux de pouvoir livrer à la publicité le nom de ce jeune homme. C'est le sieur Brabant, cordonnier, âgé de 16 ans. Sa conduite, pleine de courage et de dévoûment, mérite les plus grands éloges.

— La caisse d'épargne de Chalon-sur-Saône a reçu, dans sa séance du 30 mai, la somme de 5,593 fr. et a remboursé 2,544 fr. 33 cent.

— Par décision du prince-Président de la République, en date du 21 mai, M. Allouveau de Montréal, général de division en disponibilité a été désigné pour procéder à l'inspection générale des troupes d'infanterie dans la 20e division militaire.

— Par décret de M. le Président de la République, en date du 27 mai, M. Gauriot, notaire et maire à Verdun, a été nommé suppléant du juge de paix de Verdun, en remplacement de M. Legey, nommé juge de paix de Montbard (Côte-d'Or).

— Par décision du 27 mai, M. le Préfet de Saône et Loire a fait la répartition de la somme de 5,000 fr., votée par le conseil général pour aider les communes pauvres dans l'amélioration de leurs chemins vicinaux ordinaires.

Une somme de 950 fr. a été répartie, ainsi qu'il suit, dans l'arrondissement de Chalon sur Saône, savoir : pour Cersot, 200 fr.; Villeneuve-en-Montagne, 130 fr.; Lessard en Bresse, 70 fr.; St-Didier en Bresse, 100 fr.; Genouilly, 100 fr.; Le Puley, 80 fr.; St-Vallier, 170 fr.; Toutenant 100 fr.; Total : 950 fr.

— Par décision du même jour, ce magistrat a accordé au chemin de grande communication n° 18, pour l'acquisition de terrains nécessaires à l'ouverture de cette ligne, sur le territoire de Sassangy, une somme de 400 fr. à prélever sur le crédit de 3,000 fr. affecté à cette destination.

— Par décision du 28 mai, M. le Préfet de Saône et Loire a autorisé l'exécution des travaux à faire pour l'empierrement des chemins vicinaux des communes de St-Cyr et Boyer.

— Par décision du même jour, ce magistrat a ordonné la fermeture du cabaret tenu à St-Vallerin par le sieur Stinzelle.

— Une médaille en argent, à l'effigie du prince Louis Napoléon Bonaparte, vient d'être envoyée, par la maison Plon, de Paris, au sieur Jobredeau, de Sennecey-le-Grand. Jobredeau avait placé un grand nombre d'exemplaires du portrait du prince-Président.

— Mardi dernier, la justice s'est transportée à Baron, près Charolles, pour y faire procéder à l'exhumation d'un habitant de cette commune dont le décès était attribué par la clameur publique à un empoisonnement par imprudence. L'auteur désigné était un regogneur du pays, un de ces praticiens marrons qui, sans aucune connaissance dans l'art de guérir, ne craignent pas d'entreprendre les cures les plus difficiles, au grand détriment de la bourse et de la santé de nos crédules villageois. La chronique l'accusait d'avoir fait prendre à ce pauvre défunt une boisson infernale et d'une odeur repoussante qui aurait hâté sa fin. L'autopsie n'a rien découvert qui pût confirmer ces bruits. Les potions de notre charlatan, sans être complètement inofensives, ne pouvaient donner la mort.

(*Echo du Charollais*).

— La ville de Beaune vient de perdre son vénérable curé, M. l'abbé Richard, archi-prêtre, chanoine honoraire, curé de la paroisse Notre-Dame depuis plus de vingt ans, mort vendredi à une heure et demie du soir à l'âge de 87 ans. M. Richard a succombé à une longue et douloureuse maladie qui, depuis bien longtemps le tenait éloigné de l'exercice du saint ministère.

— M. Petit, avoué près le tribunal de Dijon, vient de se suicider. « Nous ne savons au juste, dit l'*Ordre*, à quoi il faut attribuer cet acte de désespoir de la part d'un homme que rien ne semblait devoir porter à cette extrémité. Si nous en croyons la rumeur publique, le dérangement de ses affaires n'y serait pas étranger. »

—La fête des aigles a été célébrée lundi, à Lyon, par un temps magnifique. Elle a été superbe. Le général de Castellane a passé la revue des troupes, qui ont manifesté le plus vif enthousiasme pour le prince-président et pour son gouvernement.

En remettant aux régiments rassemblés sur la place Bellecour les aigles qui leur étaient destinées, le général leur a adressé une allocution chaleureuse, dans laquelle il a rappelé avec bonheur les nobles paroles prononcées le 10 mai par Louis-Napoléon.

Un magnifique carrousel donné à l'Hippodrome par les cuirassiers, a complété la fête, qui avait attiré un immense concours de spectateurs. Le soir, il y a eu illumination à la place Bellecour, et une représentation au grand théâtre, à laquelle assistaient 2,600 soldats de la garnison.

« La population civile tout entière, dit une correspondance, s'est réunie aux troupes pour célébrer avec enthousiasme l'heureux retour sur le drapeau français des aigles impériales. Des arcs de triomphe avaient été dressés par les lyonnais en l'honneur du prince président de la République. Le soir, une magnifique illumination a inondé la ville de lumière, et les ouvriers, aussi bien que les patrons de l'industrieuse cité, revêtus de leur habits de fête, ont acclamé jusqu'à minuit l'élu glorieux de la France; le restaurateur du travail et le sauveur de la société. »

Aucun accident n'a troublé cette belle cérémonie.

La fête a continué le lendemain mardi. Il y a eu des joûtes sur l'eau; à six heures deux grands banquets ont été donnés; le soir, il y a eu un bal superbe.

Pour toutes ces nouvelles locales, Félix Sordet.

Tournées des contrôleurs des contributions directes.

Mâcon, le 17 mai 1852.

Le Préfet de Saône-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur,

A Messieurs les Maires du département.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que les contrôleurs des contributions directes vont commencer leurs tournées pour recueillir, dans chaque commune, les changements survenus par suite de ventes, partages, acquisitions de propriétés, cessation de commerce, décès et changement de résidence des contribuables.

Je vous invite, Messieurs, à réunir les commissaires-répartiteurs aux jours indiqués par MM. les contrôleurs, et à donner à ceux-ci tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour faire un bon travail, base de la confection des rôles de 1853.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Gustave de ROMAND.

FAITS DIVERS.

On annonce que le bagne de Rochefort est aujourd'hui presque entièrement évacué. Le nombre des forçats qui demandent à être transportés dans l'établissement pénitentiaire de Cayenne, augmente chaque jour, dans de telles proportions, qu'il ne restera bientôt plus, dans l'ensemble de nos bagnes, que les forçats invalides.

D'un autre côté, un grand nombre de femmes condamnées aux travaux forcés à perpétuité, ont accepté d'être déportées : ce qui diminuera la population de nos maisons centrales. On assure qu'un convoi composé des plus jeunes et des plus valides parmi ces femmes, va être organisé et dirigé sur Cayenne. Cette colonie pénitentiaire va donc prendre de suite un développement très sérieux et rendre de grands services au pays.

— On annonce l'arrivée prochaine, à Paris, du général Lucio Manzilla, beau-frère du général Rosas, et de sa famille. On annonce également que le général Rosas a l'intention de se fixer en France.

— Dans la dernière séance de l'Académie, M. Arago a annoncé qu'une nouvelle comète venait d'être découverte à l'Observatoire de Marseille par M. Jany Chacornat, élève astronome. Cette comète très-faible, assez diffuse, sans queue ni noyau, a été découverte dans le bras gauche de *Céphée*. Le même astre a été observé deux jours plus tard à Altona en Danemark. On connaîtra bientôt la donnée complète de ses éléments.

—Le mariage de M. de Persigny, ministre de l'intérieur, avec Mlle de la Moskowa, a été célébré vendredi dernier à la chapelle de l'Elisée, en présence du prince-Président.

La maison militaire du prince, les ministres, Mme la maréchale Ney, le prince de la Moskowa et quelques parents des deux époux, assistaient seuls à cette cérémonie, rendue encore plus touchante par les circonstances douloureuses au milieu desquelles elle s'est accomplie et les témoignages nombreux de la sympathie publique.

— L'année qui s'est écoulée du 1er avril 1851 au 1er avril 1852 a emporté les deux derniers représentants du maréchalat de l'Empire.

Deux nouveaux maréchaux, M. le comte Harispe et M. le maréchal Vaillant, ont été inscrits sur l'Annuaire militaire de 1852. En ne comptant que pour mémoire le nom de feu le maréchal Gérard, qui y figure encore, l'effectif de cette haute dignité n'est plus que de cinq titulaires.

Deux maréchaux occupent de hautes fonctions actives; un autre de ces dignitaires est revêtu d'un titre honorifique dans l'armée : ce sont le maréchal prince Jérôme Bonaparte, président du Sénat et gouverneur de l'hôtel des Invalides; le maréchal comte Excelmans, grand chancelier de la Légion-d'Honneur, et e maréchal Vaillant, président honoraire du conseil des fortifications.

Les cinq maréchaux actuellement vivans sont nés :

Le maréchal Reille, le 1er septemare 1775 ; le maréchal Jérôme Bonaparte, le 15 novembre 1784 ; le maréchal Excelmans, le 11 novembre 1775 ; le maréchal Harispe, le 7 décembre 1768 ; le maréchal Vaillant, le 6 décembre 1790.

Par la mort récente du général Ambert, le titre de doyen des généraux de division de l'armée française est passé au général Despeaux, promu le 19 mars 1794.

Le doyen des généraux de brigade en France, et probablement du généralat en Europe, est toujours le général Alexandre de Lameth, nommé par Louis XVI le 28 octobre 1791. M. le comte de Lameth, né en 1760, a aujourd'hui 92 ans. Il a fait les guerres d'Amérique comme aide de camp du général Rochambeau. Il doit être le seul Français vivant qui soit décoré de l'ordre de Cincinnatus, fondé par Washington.

Dans le cadre d'activité, 7 généraux de division sont grand'croix de la Légion-d'Honnear, 31 généraux de division et 2 généraux de brigade portent la plaque de grand officier.

Dans le cadre de retraite, qui compte encore tant de célébrités des guerres de la République et de l'Empire, il y a parmi les généraux de division 25 grand'croix et 58 grands-officiers de l'Ordre ; et parmi les généraux de brigade, 24 grands-officiers.

M. et Mme MONGRUEL sont descendus, pour 3 ou 4 jours seulement, à l'hôtel des Diligences, où ils recevront, de 11 à 4 heures, les personnes qui voudront bien les visiter, soit pour des séances particulières, soit pour d'autres motifs. — Ils se feraient également un devoir de se rendre au domicile des personnes qui voudraient bien les y appeler.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL D'URIAGE, près Grenoble (Isère), s'ouvre le 1er juin. — Purgative comme l'eau de sedlitz, l'eau *sulfureuse saline d'Uriage*, employée en bains et douches, réunit l'action fortifiante des bains de mer à l'action spéciale des eaux sulfureuses.

Ce serait une longue et curieuse revue à faire que celle de toutes les productions qui se sont annoncées avec fracas comme devant faire révolution dans les arts, dans l'industrie, etc., etc., et qui sont tombées bientôt dans l'oubli le plus profond pour faire place à d'autres merveilles aussi réelles et aussi durables.

La liste serait plus courte et plus facile à faire des produits qui ont survécu à la redoutable épreuve du temps et de l'expérience et qui ont trouvé leur force et leur succès dans ce qui a fait au contraire la perte de tant d'autres.

Nous classerons parmi ces rares exceptions un article qui, depuis cinquante ans, voit sa réputation se consolider et s'accroître tous les jours, et qui vient tout récemment d'être honorée d'une récompense toute spéciale à *l'Exposition universelle de Londres*, LE VINAIGRE DE J.-V. DE BULLY. Le choix scrupuleux des matières qui le composent, les données sérieuses sur lesquelles il est établi, et les soins consciencieux qui président à sa préparation, en font un produit tout-à-fait à part. Ce n'est pas seulement un objet de toilette agréable, c'est un agent d'hygiène et de salubrité dont tout le monde reconnaît l'efficacité.

Nous signalons aux personnes atteintes de névroses de la tête et de l'estomac, la Névrosine Léchelle, remède éminemment curatif. Dépôt dans la généralité des pharmacies.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroit chaque tour, est l'excellente PATE de GEORGE, pharmacien à Nancy (Meurhe). Elle est aussi agreable que le meilleur BONBON, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres, la boîte de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies. A Chalon-s.S.; et principalement chez M. POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande'rue, 45, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies de chaque ville du département.

Le gérant, MONTALAN.

BELLE MAISON

Et dépendances,

Dite le CHATEAU DE SEURRE,

Située en cette ville, arrondissement de Beaune (Côte d'Or), comprenant deux logements très complets, remises écuries, logement de garde, cours, terrains, etc...

A vendre publiquement,

Par suite de licitation,

Le lundi, 14 juin 1852, heure de une après midi, en l'étude et par le ministère de Me Serrigny, notaire à Seurre, commis à cet effet, sur la mise à prix de la somme de dix huit mille francs, outre les charges.

S'adresser soit à Me Tisserand, avoué à Beaune; soit à Me Serrigny, notaire à Seurre, dépositaire du cahier des charges.

Tribunal de commerce de Chalon sur Saône

Messieurs les créanciers de la faillite Féron, de Chalon, marchand à Chalon, invités à remettre à M. Carre, dudit Chalon, syndic définitif, leurs titres, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes réclamées, ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce, à Chalon, pour être vérifiés le 7 juillet 1852, à dix heures du matin.